

Avis soumis au Comité Technique de l'Inserm du 8 décembre 2021
par les élu.es du personnel

Les élu.e.s du personnel au-comité technique du 8 décembre 2021 décident, à l'unanimité, de marquer leur opposition au texte proposé ce jour pour le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP 2021-2025) par un vote négatif motivé par des moyens humains et financiers insuffisants ne correspondant pas aux annonces faites lors des débats de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR).

Il faut rappeler le contexte d'absence de création de postes de fonctionnaires chercheurs et ingénieurs et techniciens au budget de l'Inserm, les quelques postes annoncés ne sont que des ajustements d'entrées et de sorties tout en restant sous le plafond d'emplois.

Ces moyens ne sont donc pas à la hauteur des enjeux actuels de la recherche biomédicale et en santé. En effet, le recrutement du personnel titulaire fonctionnaire plafonne à 105 IT / an et 81 CR/DR (dont 8 Chaires de Professeurs Juniors en CDD), il permet tout juste de maintenir l'effectif à l'équilibre dans les 5 prochaines années et ce dans une perspective d'emploi optimisée (dans l'attente des données des bilans sociaux). Ces perspectives de recrutement trop faibles ne permettront certainement pas de combler le retard accumulé depuis de nombreuses années, et donc d'atteindre les objectifs fixés. En outre, les élus déplorent le glissement des recrutements vers des procédures qui échappent aux instances (élues) de l'Inserm, postes ouverts conduisant, d'une part, vers une perte d'équité entre les laboratoires et les candidats et, d'autre part, vers un affaiblissement de la politique scientifique de l'Inserm.

Par ailleurs, les ressources financières sur les cinq années du contrat (2021-2025), regroupées dans les tableaux à la fin du document (page 77), n'ont été ni présentées, ni discutées avant la réunion de ce jour. Les élus ne peuvent pas approuver ces données dans la mesure où ces montants, ramenés aux 15000 agents des laboratoires Inserm (page 5) ou aux 350 structures (page 5), ne sont clairement pas suffisants pour maintenir l'Inserm dans sa place de leader mondial en recherche biomédicale.

Les élu.es continuent de dénoncer les emplois précaires annoncés dans le texte (CPJ, contrats de missions) et le pilotage de la recherche sur contrats qui, outre le déséquilibre qu'ils engendrent en termes de parité et égalité professionnelle, n'ont cessé de faire reculer notre pays à l'échelle internationale depuis leur mise en place en 2004.